

# HONORAIRES

## des Transactions

| PRIX DE VENTE            | HONORAIRES HT<br>EN POURCENTAGE | TVA (20%) EN<br>POURCENTAGE | HONORAIRES TTC EN<br>POURCENTAGE |
|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| De 0 à 40 000 €          | FORFAIT de 3 500 €              |                             |                                  |
| De 40 001 € à 75 000 €   | 8.33 %                          | 1.67 %                      | 10 %                             |
| De 75 001 € à 150 000 €  | 6.67 %                          | 1.33 %                      | 8 %                              |
| De 150 001 € à 250 000 € | 5.83 %                          | 1.17 %                      | 7 %                              |
| De 250 001 € à 350 000 € | 5.00 %                          | 1 %                         | 6 %                              |
| De 350 001 € à 600 000 € | 4.17 %                          | 0.83 %                      | 5 %                              |
| Au-dessus de 600 001 €   | 3.33 %                          | 0.67 %                      | 4 %                              |

Tarifs applicables depuis le 25/07/2017. Les honoraires Transactions sont à la charge du **VENDEUR**.

Les honoraires dans le cadre d'un mandat de vente signé, comprenant :

- La prise du mandat
- La vérification de tous les éléments nécessaire à la vente
- La publicité sur tous les supports jugés utile par l'Agence CENTURY21 Agence des Cerisiers
- La recherche des acquéreurs potentiels
- La réalisation d'un suivi de qualité
- La vérification de la faisabilité du projet (dans la mesure des investigations autorisées par la Loi)
- Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements.
- Les visites du bien par les acquéreurs potentiels
- Les aides à l'ajustement du prix
- La rédaction ainsi que la signature en agence du Compromis de Vente
- L'assistance auprès des acquéreurs concernant l'accomplissement des conditions suspensives (suivi du financement)
- L'assistance lors de la signature de l'acte authentique
- L'assistance lors de l'installation dans le bien (relevé des compteurs électricité / eau)

**AVIS DE VALEUR**  **GRATUIT**

Règlement à la signature de l'acte authentique.

